

Ville de Saint Jean d'Angély

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D15 - Modification du tableau des effectifs permanents et non permanents et son annexe

Date de convocation : 5 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Matthieu GUIHO

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Absente : 1

Houria LADJAL

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Myriam DEBARGE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE
par télétransmission au contrôle de légalité
sous le n° 017-211703475-20251211-2025_12_D15-DE
AR Préfecture le 15 décembre 2025
et par publication dématérialisée le 15 décembre 2025

D15 - Modification du tableau des effectifs permanents et non permanentsRapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des communes et notamment son article L. 412-49-1° ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP) et notamment son article L332-23,1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération D9 du Conseil municipal du 25 septembre 2025 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la Commune ;

Conformément au CGFP, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Considérant l'avis du Comité social territorial, en sa séance du 27 novembre 2025 ;

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des recrutements, des avancements de grade ou des promotions internes.

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations ci-dessous énumérées et d'adopter le nouveau tableau des emplois en annexe.

SUR POSTE PERMANENT**Affectation d'emploi déjà existant***** Pôle Affaires générales / Service : Accueil**

Afin de permettre le recrutement d'un agent d'accueil polyvalent, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'ouverture, à 35/35^{ème}, des emplois suivants :

- un poste d'adjoint administratif ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Cette ouverture permettra de procéder au recrutement sans préjuger du grade du ou de la candidate retenu(e), à compter du 11 décembre 2025 ;

d'autoriser, le cas échéant, le recrutement par voie contractuelle, conformément aux dispositions de l'article L.332-8, 2^º du Code général de la fonction publique (CGFP). La durée du contrat pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une période de trois ans, renouvelable.

*** Pôle Sport, animation, jeunesse / Service : Sport**

Afin de permettre le recrutement d'un agent chargé de l'entretien des espaces verts et du nettoyage du stade, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'ouverture, à 35/35^{ème}, des emplois suivants :

- un poste d'adjoint technique ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Cette ouverture permettra de procéder au recrutement sans préjuger du grade du ou de la candidate retenu(e), à compter du 11 décembre 2025 ;

d'autoriser, le cas échéant, le recrutement par voie contractuelle, conformément aux dispositions de l'article L.332-8, 2[°] du Code général de la fonction publique (CGFP). La durée du contrat pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une période de trois ans, renouvelable.

*** Pôle des Services techniques / Service : Centre technique municipal**

Afin de permettre le recrutement d'un jardinier confirmé et d'un agent d'entretien polyvalent espaces verts, et de répondre aux besoins de réorganisation du service, il sera nécessaire de procéder prochainement à l'ouverture de plusieurs postes. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'ouverture, à 35/35^{ème}, les emplois suivants :

- un poste d'agent de maîtrise ;
- un poste d'agent de maîtrise principal ;
- un poste d'adjoint technique ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;

d'autoriser, le cas échéant, le recrutement par voie contractuelle, conformément aux dispositions de l'article L.332-8, 2[°] du Code général de la fonction publique (CGFP). La durée du contrat pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une période de trois ans, renouvelable.

Promotion par détachement d'un fonctionnaire handicapé / Crédit d'emploi

Dans une démarche d'inclusion et d'égalité professionnelle, la promotion par la voie du détachement permet aux fonctionnaires en situation de handicap de valoriser leurs compétences et d'évoluer vers des fonctions de niveau supérieur. Ce dispositif dérogatoire, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026, vient compléter les voies traditionnelles de promotion interne.

Il est proposé au Conseil municipal, à compter du 11 décembre 2025, de créer les emplois de :

- Rédacteur, à hauteur de 35/35^{ème} ;

dans le cadre de cette évolution, l'emploi affecté au Pôle Affaires générales / Service : État-civil et population permettra à l'agent d'exercer des missions élargies correspondant aux responsabilités d'un cadre d'emplois de catégorie B.

- Professeur d'enseignement artistique, à hauteur de 16/16^{ème} ;

dans le cadre de cette évolution, l'emploi affecté au Pôle Culture / Service : École de musique permettra à l'agent d'exercer des missions élargies correspondant aux responsabilités d'un cadre d'emplois de catégorie A, d'optimiser le fonctionnement du service et de renforcer la coordination pédagogique et administrative de l'établissement, en qualité d'adjoint à la directrice.

SUR POSTE NON PERMANENT

Pôle des affaires générales / Service Police municipale (PM) / Crédation d'emploi

Pour assurer la continuité de l'exercice des missions de sécurité et de tranquillité publiques et seconder temporairement la police municipale, la Ville de Saint-Jean d'Angély souhaite recruter un 2nd agent de surveillance de la voie publique (ASVP). C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal, de créer au tableau des effectifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, un emploi d'adjoint technique à hauteur de 35/35^{ème}.

Une fois les agents recrutés, les postes ouverts non pourvus seront fermés, après avis du CST.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider les modifications énoncées ci-dessus ;
- de charger Madame la Maire et le Service de gestion comptable de Saint-Jean-d'Angély (SGC), chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPE les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

Woeuf
La Secrétaire de séance,
Myriam DEBARGE

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 11/12/2025

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</i>					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 ^{ème}	4	3	1
Attaché	A	35,00/35 ^{ème}	4	2	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Rédacteur	B	35,00/35 ^{ème}	3	1	2
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	11	8	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	5	1	4
Adjoint administratif	C	35,00/35 ^{ème}	13	9	4
TOTAL			42	26	16

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE TECHNIQUE</i>					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	2	2	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	1	2
Technicien	B	35,00/35 ^{ème}	2	2	0
Agent de maîtrise principal	C	35,00/35 ^{ème}	9	6	3
Agent de maîtrise	C	35,00/35 ^{ème}	5	4	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	14	12	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	15	4	11
Adjoint technique	C	35,00/35 ^{ème}	18	13	5
Adjoint technique	C	17,00/35 ^{ème}	1	1	0
TOTAL			71	47	24

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE CULTURELLE					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	16,00/16 ^{ème}	2	0	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	18,00/20 ^{ème}	2	0	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	18,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	17,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	12,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	11,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	10,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	8,75/20 ^{ème}	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	8,00/20 ^{ème}	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	6,00/20 ^{ème}	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,00/20 ^{ème}	3	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,25/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	03,00/20 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Bibliothécaire principal	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	3	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 ^{ème}	3	0	3
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	5	4	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	3	2	1
Adjoint du patrimoine	C	16,00/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 ^{ème}	5	3	2

TOTAL

47

30

17

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SPORTIVE</i>					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S) principal	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

2

1

1

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SÉCURITÉ</i>					
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Chef de service de police municipale	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 ^{ème}	6	3	3
Brigadier-chef	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

10

3

7

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE SOCIALE					
Assistant socio-éducatif exceptionnel	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1 1 0

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE ANIMATION					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1 1 0

TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS	174	109	65
--	-----	-----	----

II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Remplacement saisonnier	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 ^{ème}	2	0	2
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 ^{ème}	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 ^{ème}	1	0	1
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	3	0	3
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	17	2	15
Adjoint technique sur la fonction d'Agent temporaire de Police municipale	CDD saisonniers	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

27 3 24

III) POSTES HORS STATUT SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Service civique	Volontariat	35,00/35 ^{ème}	3	0	3
TOTAL			4	0	4
TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS				31	3
TOTAL GENERAL DES POSTES AFFECTÉS A LA COMMUNE				205	112
					93